



PROJET EDUCATIF D'AUBERVACANCES-LOISIRS

(Approuvé par le Conseil d'Administration du 5 Février 2003)

Aubervacances-Loisirs est une association de type loi de 1901, dont les statuts prévoient qu'elle peut exercer, sous forme conventionnelle une mission de service public pour la municipalité d'Aubervilliers et la Caisse des Ecoles en mettant en œuvre les centres de vacances et les centres de loisirs élémentaires de la ville.

Objet :

L'association a pour objets :

- d'organiser des loisirs éducatifs pour les enfants et les jeunes en dehors de leur temps d'étude,
- d'organiser et de promouvoir des vacances éducatives, des classes transplantées, des stages, pour les enfants, les jeunes et les familles et toutes activités qui contribueront à renforcer l'œuvre d'éducation auprès des enfants, des jeunes et de leurs familles,
- de continuer et renforcer l'œuvre d'éducation laïque de l'école, si possible en liaison avec elle, par des activités post-scolaires diversifiées, culturelles et sportives.

Par ailleurs, pour répondre à cet objectif éducatif, l'association pourra être amenée à apporter son concours à l'école, en temps scolaire.

Esprit :

L'association est laïque. Tout esprit de propagande et de prosélytisme sera banni à l'intérieur de l'association. Le respect absolu des opinions des enfants et des familles ne pourra altérer la liberté de pensée et la sécurité de parole de l'éducateur dans la mesure, où il s'interdira toute pression sur les enfants, dans un but confessionnel, politique ou philosophique.

Toute forme de ségrégation ou de discrimination, tant à l'égard des enfants que du personnel ne saurait être admise, notamment de caractère raciste, sexiste ou social.

Intentions éducatives :

Les principes éducatifs défendus par l'association sont ceux d'une éducation laïque, qui doit tendre à ce que les enfants acquièrent des méthodes de pensée, de travail et un esprit critique offrant à chaque personnalité la possibilité de se développer librement. Ils doivent permettre d'accroître chez les enfants, l'esprit de responsabilité, de tolérance, de solidarité, le respect d'autrui, le désir de mieux connaître et comprendre les autres, le désir de rechercher tout ce qui est humain et fraternel.

Les activités proposées viseront en particulier à réduire les inégalités qui subsistent encore dans l'accès à la culture et aux savoirs. Elles seront orientées de telle sorte qu'en soit exclu tout ce qui propage ou justifie l'individualisme, la violence, l'intolérance, l'humiliation, le racisme ou le sexisme.

Les activités seront diversifiées et adaptées à l'âge des enfants, leur permettant de s'épanouir, d'affirmer leur personnalité, de découvrir, d'expérimenter, de partager, d'être valorisés, reconnus, tout en favorisant la nécessaire part de rêve, de plaisir, de joie, de rire, inhérente à un temps de loisirs.

Elles devront permettre à l'enfant, dans un esprit ludique :

- l'élargissement de son champ culturel,
- la découverte d'un environnement différent,
- le développement de son inventivité, de ses aptitudes logiques, en passant par la pratique de jeux à la fois collectifs et individuels,
- la connaissance et la maîtrise de son corps par le biais d'activités physiques, manuelles, sportives et d'éducation à la santé,
- le développement de sa créativité et de sa sensibilité par l'accès aux pratiques artistiques et culturelles,
- l'élargissement de ses savoirs et de ses compétences et le réinvestissement de ses acquis,
- l'apprentissage de l'autonomie étapes par étapes,
- l'épanouissement de sa personnalité, le développement de sa capacité de jugement et de son sens critique,
- la prise en compte de ses besoins,
- le respect de son rythme biologique,
- l'apprentissage de la vie collective et de la citoyenneté.

Dans tout ceci, l'adulte qui reste un référent constant pour l'enfant, joue un rôle primordial. Son attitude et son comportement font partie intrinsèque de son rôle éducatif. Il doit surveiller son langage, son attitude, s'abstenir de toute démagogie, enrichir ses pratiques par le biais d'une formation permanente.

Il doit veiller dans une démarche d'entraide et de solidarité à épauler l'enfant afin qu'il puisse s'investir dans les relations sociales de manière active et constructive pour lui et son environnement.

Il doit accompagner l'enfant dans chaque étape de son accession à l'autonomie.

Il doit être activement présent et à l'écoute des enfants. Il doit susciter leur intérêt et laisser au choix de l'enfant la possibilité de se manifester.

Il doit l'écouter, l'accepter, l'accompagner, l'orienter pour qu'il se construise, afin qu'il puisse dépasser les limites imposées par son environnement culturel et social.

Il doit laisser une large place à l'imagination, à la conception, éventuellement à la négociation au sein d'un groupe et à la recherche, donc à l'expérimentation personnelle facteur d'un regard nouveau sur les choses ; à cet effet la notion de démarche de projet est à prendre en considération.

Il veille à la sécurité physique, morale et affective des enfants.

Il participe à la transmission des valeurs et à la construction des repères chez les enfants en veillant au bon respect de la vie collective et en mettant en place des activités éducatives et structurantes.

Il ne doit pas considérer l'activité comme « bouche-trou », occupationnelle ou « passe-temps », dans laquelle l'intervention de l'enfant se résume au choix dans un catalogue et à l'exécution de gestes stéréotypés ; mais comme un moment éducatif qui apporte à l'enfant plaisir et compétence.

Il reste vigilant à une alternance des temps d'activité et de repos adaptés au rythme biologique des enfants.

Il fait partie d'une équipe éducative. Son action et ses interventions doivent donc s'intégrer à un projet éducatif d'ensemble.

Le temps de l'enfant est un temps global qu'il soit à l'école, dans la cité, dans la famille. Pour que le temps de loisirs soit réellement un tiers temps pédagogique, il importe d'entretenir un réel partenariat avec l'école, les institutions, les partenaires locaux et les parents afin de favoriser chez l'enfant l'acquisition de repères sur la ville, les structures, les institutions et l'initier aux différents codes d'accès qui les régissent afin d'en faire un citoyen à part entière en jouant ainsi un rôle important dans la politique de prévention.

Ces objectifs s'inscrivent dans une démarche d'éducation populaire qui vise à conforter la capacité des individus à organiser leur vie sociale, à participer à la délibération collective autour des enjeux de la société en exerçant pleinement leurs droits et devoirs de citoyens.

Moyens d'action :

Afin de donner corps à ces intentions éducatives, l'association se dote d'un certain nombre de moyens d'action :

- Un conseil d'administration issu de l'Assemblée Générale annuelle qui détermine les orientations.
- Au Conseil d'Administration comme à l'Assemblée Générale, les représentants des usagers sont majoritaires.
- Une politique tarifaire permettant à tous l'accès aux prestations de l'association.
- L'organisation des centres de vacances pour les 4 à 16 ans, des centres de loisirs pour les 6 à 13 ans, de classes découverte, de classes de neige,
- Des structures de quartiers fixes et décentralisées constituant un maillage serré de la ville,
- Des centres de vacances permanents avec des localisations diversifiées,
- Une variété de propositions de séjours (séjours à activité dominante, séjours à la campagne, à la montagne, à la mer, séjours linguistiques, séjours à l'étranger, camps itinérants) permettant à chaque enfant en fonction de son âge de trouver ce qui correspond le mieux à ses goûts et sa personnalité.
- Un personnel en nombre suffisant dont la formation et la qualification sont favorisées,
- Des moyens de contrôle pour être informé sur les conditions de déroulement des séjours et des accueils (directives, réunions, bilans, visites sur place...)
- Un budget constitué en majeure partie, par l'apport de subventions, principalement municipales, et pour une moindre part des participations des usagers,
- Un budget pédagogique alloué à chaque directeur en fonction du nombre de journées / enfant réalisé.

Fait à Aubervilliers, le 29 janvier 2003